



VILLENEUVE  
LEZ AVIGNON

**PLAN LOCAL D'URBANISME de VILLENEUVE LEZ AVIGNON**  
**approuvé le 14 avril 2008 – MODIFICATION N°1**

**LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

<b>Elaboration</b>	<b>Prescription</b> 06/02/2003	<b>Arrêt du projet</b> 28/06/2007	<b>Mise à l'enquête</b> 19/11/2007	<b>Approbation</b> 14/04/2008
<b>Modification n°1</b>	<b>Mise à l'enquête</b> 24/06/2013 au 25/07/2013 inclus			<b>Approbation</b> 26/09/2013

**COMMUNE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**  
**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

<b>FICHE</b>	<b>CATEGORIES DE SERVITUDES</b>	<b>REFERENCE AU TEXTE LEGISLATIF QUI L'A INSTITUEE</b>	<b>DATE</b>	<b>SERVICE</b>
<b>SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE</b>				
<b>AS1</b>	<b>Conservation des eaux</b> Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du Code de la santé publique et du décret n°61.859 du 1er août 1961 modifié par le décret 67.1093 du 15 décembre 1967 pris pour son application. Servitudes attachées à la protection des eaux minérales instituées en application des articles L.736 et suivants du Code de la santé publique.	Captage ddu Fort St André Arrêté du 09/04/1987  Captages de: L'île de la Motte, L'île de la Barthelette Arrêté du 15/10/2002	DDASS
<b>AC1</b>	<b>Monuments historiques:</b> Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Mesures de classement, et d'inscription prises en application des articles 1er et 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue: - périmètres de protection éventuellement délimités par décrets en conseil d'Etat en application de l'article 1er (alinéa 2 et 3) de la loi du 31 décembre 1913, autour des monuments classés et inscrits; - zones de protection des monuments historiques créées en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée; - périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits et portés sur la liste visée ci-dessus, tels qu'ils résultent des dispositions combinées des articles 1er et 13 bis de la loi du 31 décembre 1913	Voir liste annexe	STAP
<b>AC2</b>	<b>Sites et monuments naturels:</b> Protection des sites classés ou inscrits	Zones de protection des sites créées en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifié.	Voir liste annexe	DREAL
<b>PSMV</b>	<b>Plan de sauvegarde et de mise en valeur:</b>	Document d'urbanisme applicable à l'intérieur d'un secteur sauvegardé délimité en raison de caractéristiques historiques et	Arrêté interministériel du 13/09/1995	STAP

	Protection du patrimoine bâti en secteur sauvegardé	esthétiques en application de la loi du 4 août 1962 et des articles L313-1, L313-2 et L313-2-1 du code de l'urbanisme	Arrêté préfectoral du 05/05/2009 modifié le 20/03/2012
--	---	---	--

**SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS**

Décret 91-1147 du 14 octobre 1991, relatif à l'exécution des travaux de proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transports ou de distribution  
 Arrêté du 16 novembre 1994 pris en application des articles 3, 4, 7 et 8

<b>I4</b>	<b>Electricité:</b> Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution publique)	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application: - de l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906, - de l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925, - de l'article 35 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946, - de l'article 25 du décret n°64-481 du 23 janvier 1964	<b>Ligne 63 Kv:</b> ARDOISE/LA MOTTE Dérivation ST GENIES HELENERIE/LA MOTTE LA MOTTE/SAUVETERRE LA MOTTE/SORGUES  <b>Ligne 225 Kv:</b> ARDOISE/LA MOTTE AVIGNON/LA MOTTE AVIGNON CNR/LA MOTTE1 AVIGNON CNR/LA MOTTE2 LA MOTTE/ROUGIER	RTE – EDF GET CEVENNES 18, Bd Talabot BP 9 30006 Nîmes Cedex 4
<b>EL3</b>	<b>Cours d'eau:</b> Servitudes de halage et de marche pied	Servitudes de halage et de marche pied instituées par les articles 15, 16 et 28 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure et par l'article 431 du code rural	Décret n°56-1033 du 13/10/1956	Service de la navigation Rhône Saône
<b>T1</b>	<b>Communications:</b> Servitudes relatives aux chemins de fer	Voies ferrées Zones auxquelles s'appliquent les servitudes instituées par la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer et l'article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques.		SNCF
<b>T5</b>	<b>Communications et circulations aériennes:</b> Servitudes aéronautiques de dégagement	Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage instituées en application des articles L281-1 et R243-3 du code de l'aviation civile	Aérodrome AVIGNON PUJAUT Décret interministériel du 15/01/1976	Ministère de l'équipement et des transports



<b>PT4</b>	<b>Télécommunications:</b> Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunication empruntant le domaine public	Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunication empruntant le domaine public	Article L65-1 du code des postes et télécommunications	France Télécom
	<b>Télécommunications</b> Servitudes radioélectriques	Servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques et instituant des zones de dégagement contre les obstacles en application du code des postes et des communications électroniques et notamment les articles L57 à L62-1 et R27 à R39.	Décret n°IOCG0805450D du 18 mars 2008	Préfet de la zone de défense Sud

**SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUE**

<b>FICHE</b>	<b>CATEGORIES DE SERVITUDES</b>	<b>REFERENCE AU TEXTE LEGISLATIF QUI L'A INSTITUEE</b>	<b>DATE</b>	<b>SERVICE</b>
Int1	<b>Voisinage des cimetières</b>	Servitudes relatives aux cimetières instituées par l'article L361-4 du code des communes		Ministère de l'intérieur
EL2	<b>Défense contre les inondations:</b> Servitudes en zones submersibles	Plan des surfaces submersibles (valant PPRi) établis en application des articles 48 et 54 du code du domaine fluvial et de la navigation intérieure	PSS du Rhône Décret du 06/08/1982 valant plan de prévention des risques naturels depuis le 02/02/1995	Service Navigation Rhône-Saône
	<b>Défense contre les incendies de forêt</b>	Plan de Prévention des Risques d'incendie de forêt (joint en annexe du dossier de PLU) établis au regard : du Code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 et L562-1 à L562-9 du Code forestier et notamment ses articles L312-6 et L322-4-1 du Code de l'urbanisme et notamment son article L126-1	PPRif de la commune de Villeneuve lez Avignon arrêté préfectoral du 22 Mai 2007 modifié le 10/12/2012	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gard